



Avis de recouvrement amiable / salle de sport

Par **CharlotteH72**, le **20/10/2015** à **01:30**

Bonjour à tous,rrnrnJe me suis inscrite dans une salle de sport (Fitness Park) le 16 octobre 2014. J'ai donc rempli le contrat (contrat qui engage pour une année) et donné mon Rib. Un mois après, ma carte d'accès a été désactivée car ma banque avait soit disant refusé le prélèvement. La salle de sport avait commis une erreur et s'était trompée de RIB. J'ai donc payé par téléphone le montant demandé à la société AC2R. J'ai également renvoyé mon RIB à la salle de sport. Quelques semaines plus tard, toujours le même problème, j'ai reçu un sms de la part de la société de recouvrement AC2R car le montant mensuel n'avait toujours pas été payé. J'ai pour une seconde fois appelé et payé par téléphone. J'ai reçu des sms pour impayés les 2 mois qui ont suivi mais je les ai ignorés et depuis plus rien. Je pensais donc être tranquille avec cette histoire. Or, il y a quelques jours, j'ai reçu un courrier "avis de mise en recouvrement amiable" d'un montant de 391 euros (300 de dette et 91 d'interet). rnJ'ai été seulement à la salle de sport les deux premiers mois car après j'ai déménagé, je n'ai pas donc pas profité de leur service pendant 10 mois. rnSuis-je dans l'obligation de payer ces 391 euros ? Sachant que je leur ai transmis deux fois mon RIB (qu'ils n'ont pas été capables de traiter correctement) et que j'ai signé le mandat de prélèvement SEPA.rnJe suis étudiante et je n'ai vraiment pas les moyens de sortir 400 €...rnJe ne me souviens plus des informations que je leur avais transmis mais je crois qu'à part mon adresse postale ils n'ont pas d'autres informations sur moi. Depuis, j'ai changé d'adresse (la personne habitant à mon ancienne adresse me fait suivre le courrier), est ce qu'ils peuvent me retrouver? rnrnMerci d'avance pour vos réponses!rnrnCharlotte